



Aménagement d'une pièce dans le garage

Par **Broutous**, le **06/07/2020** à **10:20**

Bonjour,

Je voudrais aménager un petit bureau dans le garage de la maison que je loue, pour mon travail en tant que salarié. Ce garage étant très humide, il s'agit de construire une sorte de studio d'enregistrement, avec quatre cloisons et un plancher posé sur une couche isolante. Il n'y aura pas d'électricité, seulement une rallonge pour alimenter des luminaires et mon ordinateur à l'intérieur.

La structure de la pièce n'est en contact avec aucune autre partie de la maison que le sol sur lequel elle sera posée. Elle sera démontée au moment de quitter le logement.

Suis-je tenu d'en informer le propriétaire ? Peut-il refuser ?

Merci pour votre temps 😊

Par **janus2fr**, le **06/07/2020** à **12:18**

Bonjour,

A partir du moment où votre aménagement est totalement démontable sans laisser de trace, vous n'avez pas besoin de l'accord de votre bailleur.

Par **Broutous**, le **15/07/2020** à **10:22**

Bonjour,

Merci pour votre réponse !